

**INFOS MAIRIE**

Téléphone : 02 98 99 61 07
Fac-similé : 02 98 99 67 67
Horaires d'ouverture :
8 h – 12 h / 12h45 – 16h30

PERMANENCE DES ÉLUS
Les samedis de 10 à 12 heures

LA POSTE & BIBLIOTHÈQUE
8h30 – midi, 13h30 – 16h30
Tél. 02 98 99 61 00

**OFFICE DU TOURISME DU
YEUN ELLEZ** – 02 98 81 47 06
Ouvert lundi, mardi, jeudi,
vendredi 9h30-12 h., 14 à 16
heures.
Samedi de 10 à 12.

DÉCHETTERIE (SIRCOB)
de Locmaria-Berrien,
Tél. 02 98 99 82 49.
Au Vieux Tronc, lundi au samedi,
9h-12h, 13h30-18h.
**GRATUIT POUR LES
PARTICULIERS.**

HALTE GARDERIE, AFEPH
AU HUELGOAT, 02 98 99 79 58
MARDI & JEUDI, 8H30-18 H,
SEULEMENT DE ZÉRO à 3 ANS.

ASSISTANTE SOCIALE
Cécile Nédélec
ANTENNE DE PLEYBEN
0298266362

COMMERCE AU BOURG
M.Mme Baladine
Tél. 0298996845

**CONSEIL MUNICIPAL****REUNION DU 31 MARS 2006**

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion, les comptes administratifs et l'affectation des résultats de l'exercice 2005 qui lui étaient soumis.

Le Conseil a décidé à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition de 2005 pour l'exercice 2006.

Le Conseil a décidé d'adopter par 5 voix pour et six abstentions les budgets primitifs 2006 pour l'ensemble des services (commune ; eau ; assainissement ; lotissement Ker Ellez) – voir page 2.

A l'unanimité, le Conseil a confié à la DDE Carhaix la maîtrise d'œuvre des terrassements et VRD du lotissement HLM Park Tost, et autorisé le maire à accepter un devis complémentaire pour relevé topographique dans le cadre de l'aménagement du bourg.
Pour le lotissement Ker Ellez, le Conseil a approuvé les mesures nécessaires pour la poursuite des opérations par 10 voix pour, une abstention.
En ce qui concerne la réhabilitation du bâtiment le Drosera, le Conseil a approuvé les mesures présentées par 10 voix pour, 1 abstention. Le conseil a par ailleurs renouvelé sa précédente délibération d'utiliser la cantine scolaire de Brennilis pour le centre aéré (6 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions).
Le Conseil a adopté à l'unanimité des dispositions liées à l'alimentation en eau potable (forages).

Pour ce qui est de la redevance ordures ménagères, le Conseil a décidé de procéder au classement des abonnés par catégorie pour facturation aux intéressés avant l'été – voir ci-contre.

**TRANSPORT
PERSONNES AGEES**

Une sortie est prévue à Huelgoat le jeudi 18 mai à 10 heures.
Prix : 2 € par personne. Pour s'inscrire contacter Olivier au 0298996332 ou Madenn au 0298996253.

**URGENCES**

Gendarmerie,
faites le 17
Pompiers, le 18
ou le 112 (*portables*)
Médecin de garde :
le 15 (*en dehors des
heures de présence de
votre médecin traitant*)

**ORDURES MENAGERES**

En application de la délibération Tarifs du SIVR en date du 28 décembre 2005, les tarifs annuels Redevances ordures ménagères s'établissent désormais comme suit – la situation étant appréciée au 1^{er} janvier de l'année en cours, comme en matière de taxe d'habitation :

- Personne seule,	80 €
- Foyer 2 pers. et plus,	146 €
- Gîtes et résidences secondaires,	122 €
- Petits producteurs (bars, artisans),	122 €
- Moyens producteurs (épiceries),	243 €
- Gros producteurs (restaurants),	487 €

**TRI SELECTIF**

La tarification du ramassage des ordures ménagères ne change rien à l'affaire : le tri sélectif demeure très important pour la qualité de notre environnement à tous.

Des conteneurs à verre sont disponibles sur la commune. Les « sacs jaunes » (papier, emballages recyclables) doivent être utilisés pour que le SIVOM puisse travailler dans de bonnes conditions. Négliger le tri sélectif, c'est non seulement nuire à l'environnement, mais aussi augmenter le coût du ramassage – donc son prix !





CONCOURS PREMIER MAI
PÉTANQUE, BELOTE, SUDOKU
 Se renseigner auprès de M. et Mme Fouquet, du Comité des Fêtes.



13^{ème} CHALLENGE MeNeu
 Réservé aux jeunes de 5 à 17 ans.
 Départ à 14 heures, le dimanche 21 mai 2006.



DEMANTELEMENT

Lu dans la presse nationale, vu sur Internet
 Le feu vert à l'ultime phase de déconstruction a été donné par décret du Premier ministre pris courant février, le premier du genre, qui décrit en détail le suivi de la procédure. Un appel d'offres européen sera prochainement publié pour la déconstruction du bloc réacteur, pour laquelle des robots seront utilisés. Le coût prévisionnel de la déconstruction s'élève à 460 millions d'euros.

Le chantier revêt une importance particulière puisque le retour d'expérience sera utilisé pour la déconstruction d'une dizaine d'autres centrales en fin de vie.

Depuis le début de l'année, gaines de ventilation, tuyauteries, pompes, filtres et installations d'alimentation électrique sont retirés et découpés sur place sous la surveillance permanente de balises détectrices de toute radioactivité.

Les premiers travaux ont été entamés par une centaine d'ouvriers et techniciens d'entreprises extérieures spécialisées revêtus d'une combinaison blanche avec dosimètre individuel suspendu à la poche.

A partir du second semestre, ils s'attaqueront à de plus grosses pièces, aux échangeurs de chaleur notamment, un chantier qui durera au moins jusqu'à fin 2007. Traçabilité oblige, un historique de tous les déchets radioactifs évacués du site y compris les déchets très faiblement radioactifs est conservé.

Les matériaux sont entreposés dans des conteneurs et caissons jusqu'à leur envoi pour stockage en surface à Soulaines (Aube) pour les déchets moyennement et faiblement actifs, ou en sub-surface à Morvilliers (Aube) pour ceux très faiblement actifs. Entrées et sorties du personnel sont matérialisées par quatre portiques détecteurs de radioactivité. La déconstruction entamée en 1997 servira d'exemple pour valider des procédures techniques appliquées pour la déconstruction intégrale, d'ici 2025, des 8 autres centrales mises à l'arrêt depuis 1973: Bugey 1, Chinon A (1,2 et 3), Chooz A, Creys-Malleville, Saint-Laurent A (1 et 2).

L'Association « Sortir du nucléaire » a déposé plainte contre le décret autorisant le démantèlement du cœur du réacteur – et demande de nouvelles expertises de radioactivité avant de s'attaquer au cœur du réacteur.



ANCIENS COMBATTANTS

Cérémonies du 8 mai 2006 :
Rendez-vous à 11 heures
devant la Mairie. Un verre de l'amitié offert par la municipalité sera suivi par un repas au Yeun, où chacun peut s'inscrire directement (tél. 02 98 99 67 76).



BUDGET PRIMITIF 2006

FONCTIONNEMENT :

Recettes Exercice

584.237 €

Dont Impôts & Taxes 469.760 €

Plus Résultat reporté

117.644 €

Dépenses

701.881 €

Dont :

Charges générales 230.630 €

Charges de personnel 181.903 €

Gestion courante 62.054 €

Transfert investissem^t 187.000 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses Exercice

316.415 €

Plus En cours

165.300 €

Recettes Exercice

380.936 €

Dont Subventions 86.583 €

Autofinancement 187.000 €

Plus Report à nouveau

42.779 €

Plus Excédent capitalisé

58.000 €



ETAT CIVIL

Anne Marie Daniel, née Suet, nous a quittés le 24 avril 2006.



Ci-après le texte d'une lettre adressée le 1 avril par les élus de la majorité du Conseil municipal de Brennilis à la direction du journal le Télégramme.

« A la lecture dans votre édition de ce jour, en page 12, de l'article intitulé « Brennilis-Chacun y trouve son compte », il apparaît clairement que la signataire, Karine Joncqueur, a omis de vérifier ses sources et véhicule des affirmations portant atteinte à la crédibilité de la majorité du Conseil municipal, dont elle met en doute la capacité à servir les administrés. Nous sommes étonnés qu'une journaliste prenne aussi violemment parti sans réelle connaissance des dossiers.

Nous vous demandons donc, en application des principes consacrés concernant le droit de réponse, d'apporter à vos lecteurs les précisions suivantes :

- Un vote négatif sur un budget municipal n'est en aucune façon une motion de censure. Cela n'a d'autre résultat que de provoquer la mise sous tutelle du développement de la Commune et n'a aucune raison de se traduire par la démission du maire ou d'autres élus
- Les administrés n'avaient rien à gagner à une telle mise sous tutelle, qui aurait empêché toute évolution et provoqué encore plus de retard dans des projets en cours aussi importants que le Plan local d'urbanisme, le lotissement Ker Ellez, le Plan de zonage et d'assainissement, le maintien des classes à l'école de Brennilis, le CLSH au Droséra, etc.
- Mme Joncqueur n'a contacté aucun des élus de la majorité du Conseil municipal avant de fournir son compte rendu particulièrement subjectif d'un Conseil municipal auquel elle n'a pas assisté – bien qu'il se soit terminé à 19 heures.
- Si la majorité du Conseil municipal de Brennilis s'est abstenue (et n'a donc pas voté contre , malgré les pressions de certains élus communautaires) sur le vote d'un budget à l'élaboration duquel elle avait participé, c'est avant tout pour marquer sa défiance sur la manière dont le maire procède pour la mise en œuvre dudit budget. En d'autres termes, le problème n'est pas avec les chiffres, mais avec les méthodes, et le refus du budget n'aurait apporté aucune amélioration dans ce domaine.
- On ne peut que regretter que la sous-préfecture, pourtant sollicitée à de nombreuses reprises par les élus de la majorité du Conseil municipal, n'ait pas cru bon d'organiser une réunion avant la date butoir du 31 mars pour le vote du budget, alors que les dysfonctionnements de la démocratie municipale en raison d'abus d'autorité par le Maire sont nombreux et bien documentés. (...)

Signé - Les élus de la majorité du Conseil municipal de Brennilis,
 Jean-Yves Le Floch, adjoint au maire ;
 Berc'hed Troadec, adjointe au maire ;
 Madenn Roygnan, Olivier Magoaric, Marcel Gérardin, Cyrille Roygnan, conseillers. »